



Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 28

Séance du : 7 octobre 2025

Objet : FOL 70 – Mise à disposition d'un agent communal

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 30 septembre 2025

Date d'affichage : 10 octobre 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

PRÉSENTS : M. Christophe TARY - Mme Josiane PRUNIAUX - M. Jean-Marc JAVAUX - Mme Nora ATAMNA - M. Maxime VAUTHIER - Mme Claudine DELAITRE - M. Benoît SAUVAGE - Mme Alison CALPENA JUAREZ - Mme Anny GRANDGERARD - Mme Christelle ROY - M. Jean-Gabriel DELOUF - Mme Cécile DRUAUX.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Laurent CARDOT (pouvoir à M. Benoît SAUVAGE) - M. Serge SCHMIT - M. Robin LHENRY (pouvoir à M. Maxime VAUTHIER).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

XXX

Le Maire propose à son assemblée de l'autoriser à signer avec la Ligue FOL 70, une convention de mise à disposition pour un adjoint territorial d'animation de la Commune de Frotey-lès-Vesoul, conformément au décret n°2008-580 du 18 juin 2008, précisant dans son article 4: « les conditions de mise à disposition, des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités », pour une durée d'un an (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026).

Le projet de convention sera dressé par la commune de Frotey-lès-Vesoul.

L'accord écrit de l'agent mis à disposition y sera annexé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer pour l'agent concerné, la convention de mise à disposition de personnel avec la Ligue FOL 70.

Nombre de votants : 14

Vote : 14 Pour

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Christophe TARY



La secrétaire de séance,

Nora ATAMNA